

COMPTE-RENDU RÉUNION DU LUNDI 22 MARS 2021

Le Conseil municipal dûment convoqué le 16.03.2021, s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt-deux mars, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau : Mme SARAZIN, Mr DÉsirÉ J-C, Mme PIPARD, Mr BAUDON, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ G., Mr ROBLAIN.

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD

1) FINALISATION DE LA PROCÉDURE DE VENTE D'UN CHEMIN RURAL SITUÉ À LAVEAUX À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil municipal, après avoir constaté que la procédure liée à l'enquête publique a été strictement respectée, décide de :

- désaffecter le chemin rural situé à Laveaux d'une contenance de 363 m²,
- céder ce chemin à Monsieur Guesset Pierre, propriétaire riverain qui s'est porté candidat à l'acquisition,
- fixe le prix de vente à 3,65 € le mètre carré.

Madame Caroline LANDOUAR est désignée pour signer l'acte administratif de vente, dont les frais et droits liés à l'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.

2) AVIS SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE AU LOGEMENT DE LA BOULANGERIE

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, l'offre de l'entreprise Brunet pour la mise en place d'une fenêtre au logement de la boulangerie, d'un montant de 1 355 € HT – 1 429,53 € TTC, et autorise Madame le Maire à solliciter le SDE 18 pour un financement à hauteur de 135,50 €.

3) PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire détaille les comptes 2020 de la Commune en tous points concordants avec ceux réalisés par le Receveur municipal et présentant les résultats de clôture suivants :

- en fonctionnement : excédent de 327 968,81 €,
 - en investissement : excédent de 12 794,81 €,
 - solde des restes à réaliser : excédent de 11 499,90 €
- d'où un résultat de clôture de l'exercice de 352 263,52 €.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des voix, le Compte de gestion dressé par le receveur puis le Compte administratif, ce dernier sous la présidence de D. Roblain ; Madame Fourdraine, conformément à la loi, n'a pas pris part au vote.

4) PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, le Conseil municipal valide différentes orientations et s'attarde sur les attributions de subventions aux associations.

5) AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité des voix, en faveur du renouvellement, pour 2021, de l'adhésion à l'association AMORCE. La cotisation appelée pour l'année en cours est de 312 € TTC.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait un point sur ses délégations reçues du Conseil municipal : location d'un logement, décision du Tribunal Administratif suite au recours « exécution » du chemin rural mitoyen des Chagnons de la Commune de Touchay contre l'Etat et dans lequel la Commune d'Ids-Saint-Roch était intervenante en défense.
- Le travail des commissions communales, voirie, bâtiments et action sociale est exposé. Des interventions sont à prévoir dans les bâtiments mais aussi sur la voirie.
- Suivi du dossier du transfert des biens de section des villages des Baudons et des Brossats.
- Madame le Maire indique avoir répondu à l'un des axes du Plan de relance pour un diagnostic des ouvrages d'art.

Affiché le 29 mars 2021

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**